

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
04 13 31 16 56

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes - 1ère répartition et Allauch "capitale provençale de la culture 2018".

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

- l'attribution d'une subvention au titre de l'événement « capitale provençale de la culture » 2018 à la commune d'Allauch,
- l'attribution des participations financières au titre de l'Aide au Développement Culturel des Communes 2018 en faveur de la Destrousse, Istres, Graveson et Tarascon pour leur programmation culturelle annuelle,
- l'autorisation pour Madame la Présidente ou son représentant de signer les projets de convention spécifique, joints en annexe au présent rapport.

Le soutien financier en fonctionnement apporté aux communes du département par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'aide au développement culturel des communes, est destiné aux activités culturelles gérées directement par celles-ci.

Cette coopération à l'échelon départemental permet de favoriser des politiques culturelles aux enjeux dépassant le seul champ culturel et artistique, alimentant des ambitions publiques élargies à la solidarité active, à l'attractivité territoriale (aménagement, tourisme, développement économique, créativité culturelle...) ou encore au rayonnement culturel et patrimonial du territoire.

Le soutien à la culture des communes des Bouches du Rhône passe également par l'attribution annuelle du label « capitale provençale de la culture » à des communes du Département de moins de 20 000 habitants nécessitant la valorisation de ses actions culturelles.

Cette aide a pour objectif de valoriser les petites et moyennes communes du territoire, dans une logique d'aménagement culturel du territoire et de circulation des publics. Il s'agit de les accompagner dans l'élaboration de leur programmation.

Enfin, le Département entend soutenir les communes désireuses de marquer le centenaire de l'armistice de 1918 par des commémorations mémorielles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL